



# FEDERATION DES SPORTS ET LOISIRS CANINS

4 rue de la Forge

22450 Hengoat

[www.fslc-canicross.net](http://www.fslc-canicross.net)

Circulaire FSLC 2020-01-17

EMETEUR : Yvon Lasbleiz

## **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Cher(e) Membre,

Nous vous informons qu'une Assemblée Générale Extraordinaire Statutaire de notre Fédération se tiendra le :

**SAMEDI 21 mars 2020**  
**à 9 H**

**Domaine de Givray - 86240 Ligugé**

Vous êtes cordialement invité(e) à l'Assemblée Générale Extraordinaire et nous espérons avoir le plaisir de vous y rencontrer.

Si vous ne pouvez être présent(e), merci de remplir la procuration ci-dessous afin que votre avis puisse être exprimé.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Modification des statuts et annexes dans le cadre de l'évolution du Code du Sport.**

LE PRESIDENT

Rappel de quelques points de règlements :

- Chaque association sportive affiliée ainsi que chaque groupement sportif affilié est représenté à l'Assemblée Générale par un représentant et un seul, dûment mandaté par elle, sous réserve qu'il soit en situation régulière avec la FSLC et son association, au regard notamment de ses cotisations et de son âge, 18 ans ou plus le jour de l'assemblée générale extraordinaire
- Tout licencié non mandaté âgé de plus de 18 ans et en règle de cotisation à la date de l'assemblée générale extraordinaire a le droit d'y assister, sous réserve de la capacité d'accueil du recevant de l'AG extraordinaire et sous réserve de ne pas participer aux débats sauf autorisation du secrétaire de séance qui décidera en fonction du timing.
- Les votes de l'assemblée générale portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret
- Le vote par correspondance est interdit.
- Le vote par procuration est autorisé.
- Chaque représentant d'association mandaté dispose d'une voix.
- Extrait de l'article 1/a du titre 4 des statuts  
La convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux associations sportives et groupements sportifs affiliés à la Fédération, 30 jours au moins avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée.

✂ -----

**MANDAT DE REPRÉSENTATION**

Je soussigné(e) : .....

Responsable de l'association : .....

donne pouvoir à .....

Pour représenter notre association à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FSLC le 21 mars 2020 à Ligugé -  
Domaine de Givray (86240)

DATE

SIGNATURE

TAMPON